



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 108573

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le Premier ministre de lui faire connaître le montant exact des charges de personnel supportées par le budget de la présidence de la République en 2009. En effet, selon les éléments fournis à la commission des finances de l'Assemblée nationale, ces dépenses se sont élevées à 67 227 253 euros. Or, selon les calculs effectués par la Cour des comptes pour la même année, la dépense s'élève à 69 573 864 euros, soit une différence de 2 346 611 euros qui nécessite quelques explications.

Texte de la réponse

La différence entre les montants relevés par la Cour des comptes et les éléments présentés dans le rapport de la commission des finances s'explique par l'intégration en plus, par la Cour des : subventions aux repas des personnels : 52 289,62 euros ; frais de formation professionnelle : 65 602,55 euros ; salaires et cotisations des extras : 633 930,96 euros ; heures supplémentaires des services : 1 594 788,17 euros. Tout comme cela avait été précisé pour l'exercice 2008, il s'agit uniquement d'une variation de la présentation budgétaire, qui ne remet pas en cause l'exactitude des éléments fournis.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108573

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4911

Réponse publiée le : 7 juin 2011, page 6017